

UN SERVICE UTILE, MAIS QUI DOIT RESTER SÉCURITAIRE

Vélos dans le métro : les consignes de sécurité

IL EST PARFOIS PRATIQUE DE FAIRE UN BOUT DE TRAJET EN TRANSPORTANT SON VÉLO À BORD DU MÉTRO, PROFITONS DE CE DÉBUT DE SAISON POUR SE RAPPELER LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ QUI ENTOURENT DE TELLES SITUATIONS.

LES HORAIRES AUTORISÉS

On peut embarquer son vélo à bord du métro

- Du lundi au vendredi, de 10 h à 15 h et de 19 h à la fin du service
- Samedi, dimanche et jours fériés, toute la journée.

LA VOITURE DU DEVANT

Pour des raisons de sécurité et de fluidité, les vélos (un maximum de six par passage) sont seulement autorisés dans la première voiture du train du métro.

COURTOISIE ET SÉCURITÉ

Les cyclistes sont priés de laisser entrer et sortir les autres passagers d'abord.

Et pour la sécurité de tous, à l'intérieur du train, il est important de



tenir son vélo près de soi, et de ne pas l'appuyer contre les sièges ou toute autre installation.

VOUS AVEZ UNE TROTTINETTE OU UN VÉLO PLIANT ?

Il est permis de le transporter dans le bus ou le métro (sauf les trottinettes à essence, qui sont

interdites) à condition qu'il ne nuise pas à la circulation des passagers et du personnel et qu'il ne compromette pas leur sécurité ou celle des véhicules.

Dans le cas du vélo pliant, celui-ci devra demeurer plié durant toute la durée de votre trajet.

PRÈS DE LA PLUPART DES STATIONS

DES SUPPORTS À VÉLOS



La station Honoré-Beaugrand

Pour combiner vélo et métro, vous avez aussi l'option de stationner dans les supports à vélos installés aux abords de la plupart des stations du métro.

Saviez-vous que seulement à la station Montmorency, 263 places de stationnement pour vélos sont disponibles ?

D'autres exemples : on compte 217 places à la station Henri-Bourassa et 185 à Laurier.

BON À SAVOIR

LA VITESSE MOYENNE D'UN BUS

La vitesse commerciale moyenne d'un bus sur une voie montréalaise se situe à 18 km/h. Pensons que les bus arrêtent pour prendre des passagers et repartent plusieurs fois au cours d'un trajet.

Sur le territoire que nous desservons, la distance moyenne entre deux arrêts est de 300 m.

AUSSI

LES MESURES PRÉFÉRENTIELLES BUS

Les voies rapides, les feux prioritaires et la synchronisation des feux de circulation donnent priorité au transport collectif. De telles mesures permettent d'améliorer l'efficacité et la ponctualité du service en permettant un gain de temps d'environ 10%.



Quel est le taux d'occupation dans le bus ?

Un outil de plus pour évaluer vos options de déplacement.

stm.info/tauxoccupation